

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 005-423/14/CC

■ Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération "Protocole de fin de contrat - rachat de compteurs" .

DEASV 14/12031/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En matière de gestion des services d'intérêts collectifs, la Communauté Urbaine exerce de plein droit depuis le 31 décembre 2000 la compétence relative au service public de l'eau et, de ce fait, assure la gestion de l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a approuvé, le 8 juillet 2011, le principe de déléguer l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement par voie d'affermage, sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'exception de la commune de Plan-de-Cuques et la partie villageoise de Gémenos qui restent gérées en régie directe.

Tous les contrats de Délégation de Service Public ayant des dates de fin de contrat différentes, des protocoles cadres entre MPM et ses délégataires ont été signés afin de ramener leur date de fin au 31 décembre 2013 pour les services délégués de l'assainissement et au 30 juin 2014 pour les services délégués de l'eau. Il convient d'appliquer les dispositions financières prévues dans ces protocoles afin de pouvoir mandater les dépenses y afférentes.

A ce titre, le Conseil de Communauté du 18 juillet 2014 a approuvé la création sur le budget de l'eau 2014 de l'opération budgétaire « Protocole de fin de contrat – rachat de compteurs » (2014/00026) d'un montant de 4 500 000 euros HT.

Il convient à présent d'affecter cette opération budgétaire.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 003-410/12/CC du 29 juin 2012 approuvant les protocoles cadres organisant les modalités d'achèvement des contrats de Délégation des Services Publics de l'eau et de l'assainissement entre Marseille Provence Métropole et ses délégataires ;
- La délibération AGER 006-658/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole cadre organisant les modalités d'achèvement des contrats de Délégation de Service Public de l'eau et de l'assainissement entre Marseille Provence Métropole et la Société d'Equipeement et d'Entretien des Réseaux Communaux, délégataire pour la commune de Saint-Victoret ;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'eau potable ;
- La délibération AGER 020-818/13/CC du 13 décembre 2013 approuvant l'avenant n°1 au protocole d'accord avec la Société des Eaux de Marseille ;
- La délibération AGER 018-816/13/CC du 13 décembre 2013 approuvant le principe de la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de service public de l'eau potable confié à la Société d'Equipeement et d'Entretien des Réseaux Communaux (SEERC) pour la commune de Saint-Victoret ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- La délibération PEDD 010-302/14/CC du 18 juillet 2014 relative à l'approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget primitif 2014 – Affectation des augmentations d'autorisation de programme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'affecter l'autorisation de programme relative au « Protocole de fin de contrat – rachat des compteurs » (2014/00026).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'opération « Protocole de fin de contrat – rachat des compteurs » pour un montant de 4 500 000 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2014 Eau de la Communauté Urbaine : Sous-politique F170 – Nature 2154 - Opération 2014/00026

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :
- Année 2014 : 3 358 083 euros HT

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Equipements Communautaires,
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014